

**DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU**

**TABLEAU RECAPITULATIF  
PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF (PFAC)  
DOMESTIQUES ET ASSIMILES DOMESTIQUES  
TARIFS 2025\***

**Participation des habitations individuelles et immeubles collectifs :**

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes	Surface Inférieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> (tarif forfaitaire)	651 €	/
	Par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire	6,51 €/ m <sup>2</sup>	/
Extensions ou aménagements	Surface supérieure à 40 m <sup>2</sup>	6,51 €/ m <sup>2</sup>	/

**Participation des constructions avec rejets liés à des usages professionnels « assimilés domestiques » :**

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes, extensions ou aménagements	Surface Inférieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> (tarif forfaitaire)	651 €	/
	Surface comprise entre 100 m <sup>2</sup> à 150 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire)	6,51 €/ m <sup>2</sup>	/
	Surface comprise entre 150 m <sup>2</sup> et 400 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire)	6,51 €/ m <sup>2</sup>	0,6
	Surface supérieure à 400 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire)	6,51 €/ m <sup>2</sup>	0,5

\* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2025 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2025.  
Tarifs non soumis à TVA

La délibération du conseil métropolitain de Tours Métropole datée du 9 DECEMBRE 2024 ayant permis l'élaboration de ce document est disponible sur simple demande auprès de la direction du cycle de l'eau, par mèl (controle@tours-metropole.fr) ou par téléphone au 0247752930.